



Syndicat d'Infirmiers Libéraux

11, Chemin d'En Paris - 81500 Saint-Lieux-Lès-Lavaur

Tél. : 06 76 30 84 78

E-mail : contact@onsil.fr

Docteur Catherine Grenier
Médecin-conseil nationale de l'Assurance Maladie
CNAM
50 avenue du Pr André Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Thiron Gardais, le 16 octobre 2025

Objet : Campagne de vaccination contre la grippe – rôle des infirmiers libéraux

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Vous y rappelez l'importance d'impliquer les professionnels de santé dans la promotion de la vaccination.

Or, force est de constater que le matériel diffusé par vos services envoie directement les patients « chez leur médecin », comme si les autres professions autorisées à vacciner n'existaient pas. Cette présentation biaise le message et réduit à néant l'implication que vous nous demandez.

À ce jour, sauf évolution récente et sauf avis contraire, quatre professions de santé sont habilitées à vacciner : les médecins, les sage-femmes, les pharmaciens et les infirmiers. Il serait donc juste et nécessaire que l'Assurance Maladie prenne en compte cette réalité dans sa communication nationale.

Les infirmiers libéraux, en première ligne sur le terrain, jouent un rôle majeur pour atteindre les objectifs de couverture vaccinale. Les invisibiliser dans vos supports de communication revient à dénigrer leur place et leur action auprès des patients.

Nous vous demandons donc de bien vouloir rectifier vos messages et vos supports afin qu'ils reflètent fidèlement les compétences vaccinales de l'ensemble des professionnels concernés.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération.

Diane Braccagni Desobeau
Présidente.

www.onsil.fr